



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>05/06/2019</b>	Dossier complet le : <b>20 juin 2019</b>	N° d'enregistrement : <b>SG-DCL-BY-48</b>

### 1. Intitulé du projet

Création d'une aire de stationnement provisoire de 411 places dans la ZAC Océan Indien de la commune de Saint-Pierre sur une surface de 11421m<sup>2</sup>.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Université de La Réunion

Nom, prénom et qualité de la personne

M. Frédéric MIRANVILLE Président de l'Université de La Réunion

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

1	9	9	7	4	4	7	8	0	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Etablissement public national

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41°a)	Aires de stationnement de plus de 50 unités ouvertes au public (411 places de prévues dans le projet).
6°a) non concernée	Création d'une voie d'environ 80 ml pour accéder au parking provisoire non classée dans le domaine public routier de l'Etat, du Département ou de la commune

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet du présent projet est la réalisation d'une aire de parking provisoire de 411 places, dont 8 pour les personnes à mobilités réduites (PMR).

Le terrain (en friches végétalisées) envisagé pour ce projet se situe dans la ZAC Océan Indien de la commune de Saint-Pierre, à proximité immédiate du futur UFR de Santé et de l'ESIROI (en construction). L'IUT de Saint-Pierre se situe également à proximité. La parcelle de projet se situe entre la RN2 et l'Avenue Jean-Marie Dambreville. Seule cette dernière avenue permettra l'accès à l'aire de stationnement, par le biais d'une voie de service d'environ 80 ml.

L'accès à l'aire de stationnement sera par ailleurs sécurisé par une barrière (accès par badge réservé aux étudiants et personnel des centres de formation).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a pour objectif de fournir de manière provisoire suffisamment de places de stationnement pour les usagers des futurs locaux de l'UFR Santé/ESIROI de la ZAC Océan Indien de Saint-Pierre.

La parcelle d'implantation du projet (EN n°1302) appartient à la CIVIS. Une convention a été passée en octobre 2016 entre la CIVIS et l'université de la Réunion pour la maîtrise du foncier à titre temporaire. Cette convention est établie pour une durée de 5 ans.

La solution de stationnement définitive pour les locaux et pôles de formation de la ZAC résidera dans la construction par la CIVIS d'un parking silo à côté de l'école d'infirmière (cf annexe 5 -plan des abords).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux envisagés sont les suivants :

- le défrichage de la surface du projet (environ 1,15 ha)
- des affouillements de moins de 1m sur la zone en friche
- des remblais de moins de 3m par rapport au terrain naturel

Les places seront implantées suivant la forme de la parcelle avec un recul systématique par rapport aux limites réduisant son impact sur les abords.

Le sol (des voies et des places) sera réalisé en grave grise compactée (0/80, 0/31) avec des bordures de trottoir. Les places seront matérialisées par des enrochements récupérés du site.

- mise en oeuvre optionnelle de 8 places PMR avec revêtement bicouche, marquage au sol et éclairage par 4 candélabres
- mise en place d'un petit bassin pluvial en extrémité du point bas du terrain

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les usagers de l'Université, de l'IUT, du futur pôle de l'ESIROI, mais aussi du futur pôle de l'UFR Santé pourront utiliser ce parking pour y laisser leur véhicule. Ce stationnement sera une solution provisoire dans l'attente de la construction du parking silo de la CIVIS.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Étude d'impact (selon résultats cas par cas) ;

Éventuelle demande de dérogation à l'interdiction de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de places de parkings	411
Surface du projet	11421 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

En bordure de l'avenue du docteur  
Jean-Marie Dambreville, ZAC Océan  
Indien, 97410 Saint-Pierre, La  
Réunion

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 5 5° 29' 34 " 87E Lat. 2 1° 20' 29" 17S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Commune de Saint-Pierre

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			La commune de Saint-Pierre est située en zone de montagne.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Pierre est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement "Routes Nationales de La Réunion" a été approuvé le 21 août 2018
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			Le PPR inondation et mouvement de terrain de Saint-Pierre a été approuvé le 01/04/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la masse d'eau souterraine FRLG105 "Formations volcaniques du littoral de Petite-Ile - Saint-Pierre" classée en zones de répartition des eaux par l'arrêté n°2019-132/SG/DRECV du 21 janvier 2019.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une attention particulière est apportée à l'adaptation du projet à la topographie. Les mouvements de terre et la dimension des plateformes d'assiette du projet sont optimisés. Les terrassements comprendront des affouillements de moins de 1m et des remblais de moins de 3m par rapport au terrain naturel.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une attention particulière est apportée à l'adaptation du projet à la topographie. Les mouvements de terre et la dimension des plateformes d'assiette du projet sont optimisés. Les terrassements comprendront des affouillements de moins de 1m et des remblais de moins de 3m par rapport au terrain naturel.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est marquée par la présence de milieux secondaires et anthropisés, donc d'un enjeu de conservation globalement faible. A noter des alignements de <i>Dodonaea viscosa</i> (indigène) issus de plantations anciennes. Sur les 33 espèces flores relevées, 80% sont d'origine exotique. Une espèce endémique protégée est notée, d'origine anthropique : <i>Lantana lontaroides</i> . Pour la faune, le groupe des arthropodes apparait le plus sensible mais les enjeux de conservation associés restent faible. Le potentiel de diversité avifaunistique est faible mais le potentiel de reproduction d'espèce protégée ( <i>Zosterops borbonicus</i> ) est notable (Cf annexe 6 pour le détail de l'étude).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est classée en zone AUza au PLU de Saint-Pierre. Ce zonage renvoie dans le règlement à l'aménagement de la ZAC Océan Indien (résidence, hôtellerie, activités, équipements, etc.) Le site se caractérise actuellement par la présence de milieux secondaires et anthropisés relevant d'un enjeu de conservation globalement faible (cf rapport d'expertise écologique en annexe 6).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking se situe à environ 950m de l'Océan, et n'est pas concerné par des aléas inondation, ni de mouvements de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accès au parking engendrera un déplacement localisé de véhicules (411 places disponibles). Ce trafic lié à l'offre de formation dans la zone n'est pas engendré par le projet mais est concentré par celui-ci
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier : bruit des engins et des travaux mais limités à la durée du chantier. En phase d'exploitation : l'augmentation limitée du trafic peut engendrer des nuisances sonores. Cependant, la zone urbaine du projet est notamment concernée par l'impact acoustique de la RN2, classée en catégorie 2 (largeur maximale de 250 mètres impactée de part et d'autres de la voirie). L'impact du projet sur l'ambiance sonore générale sera minime.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier : vibrations causées par les engins mais impact limité à la durée du chantier.</p> <p>En phase d'exploitation : non</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon la mise en œuvre optionnelle de 8 places PMR, un éclairage par 4 candélabres est prévu.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier : émissions de GES et poussières liés aux engins mais impact essentiellement limité à la phase de terrassements du chantier</p> <p>En phase d'exploitation : émissions de GES liées à la circulation routière</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La mise en œuvre de l'aire de stationnement provisoire n'engendre pas d'imperméabilisation, les matériaux utilisés étant perméables. Seule la mise en place (optionnelle) de 8 places PMR avec revêtement bicouche est envisagée (surface totale concernée inférieur à 150 m<sup>2</sup>).</p> <p>Aucun réseau pluvial n'est prévu à l'exception d'un petit bassin en extrémité du point bas du terrain par sécurité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier uniquement : Production de déchets inertes (évacuation potentielle de déblais limités liés aux terrassements et à la mise à niveau du terrain, malgré la recherche d'équilibre déblais/remblais) , et de déchets non dangereux (essentiellement déchets verts liés aux débroussaillages)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection de monument historique n'est concerné par le projet, ni aucun bâtiment. Le site se caractérise actuellement par la présence de milieux secondaires et anthropisés sur l'ensemble de la parcelle. A noter qu'au PLU, les abords de la RN2 au droit du projet sont classés comme espace paysager à protéger au titre du L 123-1 du CU. Le projet longe sans l'intercepter cette zone. Deux alignements d'arbres remarquables (Bois d'Arnette) sont identifiés sur la parcelle et seront préservés dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la zone à aménager de la ZAC Océan Indien. Le site est actuellement occupé par des friches végétalisés et n'est pas utilisé. La mise en oeuvre du projet va contribuer à la poursuite du développement urbain/anthropisation de la zone, telle que le prévoit le PLU (zone AU). L'aire de stationnement est provisoire et le terrain pourra être utilisé à moyen terme pour d'autres vocations compatibles au PLU (activités, hôtellerie, résidences, etc)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La construction du parking se fera en parallèle de la construction des locaux de l'UFR Santé et de l'ESIROI (situés en bordure Sud du parking).

Les effets cumulés identifiés à l'heure actuelle portent essentiellement sur la consommation de terrains, ainsi que les gênes occasionnées pour les riverains (résidence étudiante de central FAC et centres de formation alentours) lors des travaux (émissions sonores, poussières, circulation d'engins...). La zone de projet se construit à un rythme soutenu, comme l'illustre l'annexe 5. Le projet, lié au besoin en stationnement de ces nouveaux centres de formation, accompagne l'urbanisation de la zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet propose une implantation des places suivant la forme de la parcelle avec un recul systématique par rapport aux limites réduisant son impact sur les abords. Le projet n'a pas vocation à être clôturé. Ainsi, certains arbres sont conservés aux abords du parking.

Les deux alignements d'arbres remarquables identifiés sont préservés dans le cadre du projet. Un balisage sera prévu dans le cadre des travaux.

A l'exception de 8 places PMR (tranche optionnelle), aucune imperméabilisation n'est envisagée dans le cadre du projet.

Les engins intervenant durant les travaux respecteront les normes d'émissions en vigueur (émissions sonores, et polluants atmosphérique). Aucune intervention de nuit n'est envisagée.

L'aménagement de l'aire de stationnement passera par une phase de défrichage. Compte tenu de la présence d'espèces nicheuses d'avifaune protégée ce défrichage devra prendre place en hiver austral.

Par ailleurs un défrichage doux avec entreposage des rémanents (>24h) permettrait de préserver en partie la faune d'arthropodes voire de reptile protégé (Furcifer potentiel).

L'éclairage devra faire l'objet d'une attention toute particulière pour prévenir les échouages d'oiseaux marins.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Critères qui peuvent justifier l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale :

- Aménagement temporaire n'engendrant pas d'imperméabilisation des sols
- Absence d'espaces protégés ou d'espaces soumis à un aléa risque Inondation/mouvements de terrain au droit du projet.
- Absence d'espèces de faune/flore à forts enjeux détruits dans le cadre du projet.
- Emprise limitée des travaux (environ 1,15 ha), située entre l'avenue Jean Marie Dambreville et la RN2.
- Projet en accord avec la réglementation et la vocation d'occupation du sol du PLU de la Commune de Saint-Pierre.
- Durée réduite des travaux.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 6 : Expertise écologique du site ANNEXE 7 : Convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée n° EN1302

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à *Saint Denis*

le,

*05 JUIN 2019*

Signature

Le Président de l'Université de la Réunion

